

WEBINAIRE PORTEURS DE PROJETS PARENTALITE DU 31 JANVIER 2025

QUESTIONS	REPONSES
Ces projets sont -ils pluriannuels calés sur la CTG	Vous pouvez en faire la demande et ensuite celle-ci sera étudié à l'instruction avec les conseillers territoriaux. L'une des conditions est d'avoir déposé un projet depuis 2 ans selon les consignes de la CNAF.
Lutter contre l'isolement de certains parents ça suppose quoi ?	C'est permettre au parent qui est seul qui n'a pas de réseau, de pouvoir échanger, partager son expérience et ses questionnements, se retrouver sur un lieu type café des parents pour que ceux-ci puissent se retrouver entre eux et ne pas se sentir seuls par rapport à leur problématique.
Si les temps forts (semaine de la Petite Enfance/ journée parentalité/ spectacle parents enfants) sont travaillés en groupe de travail parentalité avec une représentativité (professionnels, citoyens, élus...) Est ce que les actions seront soutenues et éligibles ?	Il faut prendre connaissance du guide méthodologique l'important c'est de se fixer des objectifs et comment mettre des critères d'évaluation pour répondre à ces objectifs notamment dans le cadre de l'amélioration du lien entre le parent et son enfant.
Que signifie un intervenant qualifié svp ? quels diplômes sont pris en compte ?	Il est demandé à l'intervenant , porteur du projet parentalité d'avoir une formation et/ou expériences dans l'accompagnement des familles
Il y aura un webinaire sur l'ancien "répit parental" pour déposer le projet ou vous en parlez en fin de ce celui-ci ?	Vous serez informés dès que l'appel à projet "répit" sera d'actualité Il y aura un temps spécifique dont la forme n'est pas encore arrêtée. Les contours de cet appel à projet sont en cours de validation. Nous ne pouvons pas communiquer sur les détails pour le moment
Bonjour, pourquoi le bénévolat n'est-il pas valorisé ? Nous concernant, nous ne fonctionnons qu'avec des bénévoles (membres du bureau de l'association)	Le bénévolat peut être valorisé mais il ne sera pas pris en compte dans le calcul de la subvention (compte 86 et 87)
Sur le budget prévisionnel, doit-on retirer les charges non prises en compte ? Ou peut-on les indiquer même si vous ne les considérez pas ? (Charges du personnel, bénévolat...)	Il est important de valoriser dans votre projet l'ensemble des charges inhérentes à la mise en place des actions. Toutefois, si elles ne rentrent pas dans le référentiel national de financement, elles doivent être inscrites en produits et recettes car elles ne rentrent pas en compte dans le calcul de la subvention.
Les actions collectives construites avec les familles autour de l'éducation à une meilleure alimentation en lien notamment avec les problématiques de surpoids chez les enfants, sont-elles éligibles	Il est important que chaque action de soutien à la parentalité déposée réponde à l'une des thématiques énoncées dans le cadre du dépôt de dossier sous la plateforme Elan, à savoir : relation parents enfant, parents

	d'ados, arrivée de l'enfant, parents parlons numérique....
L'organisation d'un atelier est considérée comme une action (avec le minimum de 1500 ou 1000 euros) ? ou alors cet atelier est-il considéré comme un élément d'une action (qui comprend alors différents sous projet) ?	Vous pouvez avoir plusieurs ateliers dans une même action
Question relative aux principes généraux d'interventions et les actions à visée thérapeutique et de bien-être qui ne seront pas financées. Y'aura-t-il une liste précise de ce qui n'est pas pris en charge car la limite est parfois fine ? (Méditation et pleine conscience, chant prénatal, automassage etc. ...)	Nous ne finançons pas d'actions santé ni à visée thérapeutique. Là encore nous n'excluons pas d'activité à priori mais ce qui nous intéresse c'est en quoi cette activité contribue à atteindre des résultats dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité
Envisagez-vous des rencontres par territoire comme par le passé ?	Le travail sur les CTG et les groupes de travail qui en découlent devraient permettre la rencontre des partenaires d'un même territoire
Est-il possible de se greffer aux analyses de pratiques des LAEP du territoire, ou faut-il créer un nouveau groupe ?	Nous sommes sur une posture complètement différente. La posture attendue du porteur de projet est plutôt dans la coordination et dans l'animation
Comme les années passées, est ce que ce sera une action = un public ? Exemple : tous les projets qui concernent les ados et leurs parents sont inclus dans une seule action ?	Vous allez avoir une déclinaison de thématique, il y a une thématique qui s'appelle santé, pour nous elle est exclue cela est plutôt du ressort de l'ARS.
S'agissant d'une association, il y a une adhésion. Le montant de la cotisation annuelle est libre. Mais cette adhésion nous exclue-t'elle de l'appel à projet ?	Non
Pour revenir à l'adhésion, la cotisation concerne l'association en général, aucune participation financière n'est demandée sur les actions	Oui c'est ça
Qui contacter quand il y a des erreurs sur les horaires d'ouverture d'un LAEP sur le site de la CAF SVP ?	Elodie Breton et Laurence Valque par mail qui vous transmettront dans un premier temps un document à remplir qui une fois celui-ci complété sera transmis au service concerné notamment les aides collectives
Comment aller corriger des erreurs sur mon enfant.fr	Il faut également le signaler à Elodie Breton et Laurence Valque par mail
Quand on parle de projet global d'accompagnement parentalité sur le territoire est ce que cela veut dire qui va y avoir une instance nouvelle construite et ou pilotée par la Caf concrètement comment cela va prendre forme ?	Nous allons vous joindre le référentiel avec les éléments socles de la parentalité avec plusieurs annexes : <ul style="list-style-type: none"> • Des fiches thématiques • Un guide méthodologique Il est prévu plusieurs temps d'animation de réseau sur le territoire, nous pourrons échanger sur le guide méthodologique

	L'idée c'est aussi d'aller graduellement en fonction des réalités de territoires, nous travaillons à l'échelle des CDC et des communes au niveau des CTG. Cela va être une démarche progressive.
Concernant les lieux ressources cela peut être une maison des mille jours : est-ce que cela finance des postes ou du fonctionnement des actions	Les projets de lieux ressources sont assez limités dans le développement de ces projets il s'agit d'une négociation au niveau départemental pour pouvoir faire émerger des projets c'est avant tout un travail avec vos conseillers territoriaux. Dans ce lieu on finance du fonctionnement
Est que le répit parental ainsi tout ce qui concerne le handicap fera parti d'un appel à projet ultérieur	Tout ce qui touche le répit et l'inclusion handicap sera à déposer sur un appel à projet dont on vous donnera très prochainement les contours
Est-ce qu'il y aura toujours 5 actions maximum par projet	Oui
Confluences : Cela fait 2 ans que nous organisons une conférence sur la ville et pour les parents des villes avoisinantes on rentre dans le cadre des 1000 euros après négociation parce que selon la qualification de l'intervenant. Est-ce que les 1000 euros concernent le coût pédagogique ou doit on intégrer les frais de déplacement.	Les 1000 euros concernent uniquement le prestataire les frais annexes seront étudiés à la lecture du projet.
Est-ce que les violences intra familiales font parties de l'appel à projet	Elles rentrent dans le cadre des ruptures familiales
La participation à des séances d'analyses des pratiques (8h) est ce qu'il a un budget pour cela ou est ce que c'est la structure doit prendre en charge.	les 8 heures rentrent dans le cadre du projet donc vous pouvez les mettre dans le budget
Très bien, donc c'est à nous porteurs de projets de nous mettre en lien pour organiser ces 8h d'analyse de pratique spécialisées à notre fonction ?	A travailler à l'échelle du territoire en lien avec les chargés de coopération.
Dans le soutien des parents des ados autour du numérique si on fait intervenir quelqu'un c'est automatiquement un professionnel qui doit avoir des compétences plus il faut faire des analyses de pratiques	Aujourd'hui l'analyse de pratique concerne le porteur du projet c'est-à-dire celui qui va déposer le projet et qui ait en charge du suivi. On ne parle pas de l'intervenant - prestataire extérieur mais de la personne qui est en lien avec l'accompagnement des parents du territoire.
S'il y a plusieurs porteurs de projets sur un même territoire est ce qu'on peut imaginer qu'ils aient la même analyse de pratique	Tout à fait ils peuvent mutualiser et ainsi dans le budget il faudra proratiser.
Est-ce qu'il s'agira d'une action ? A quel moment on l'identifie ?	L'analyse de pratique est fortement conseillée pour les référents parentalité, porteurs du projet parentalité. Il s'agit donc du projet global et non de l'action.

L'analyse de pratiques est-elle mise en œuvre par territoire ? Ou au niveau départemental ?	Elle est mise en œuvre par territoire.
Concernant la gratuité : est que les associations qui demandent une participation aux familles sur des activités journées sont exclues de cet appel à projet	Oui car nous sommes sur un principe de gratuité
Pas de médical mais on parle de médico-social sanitaire on est plus dans quoi ?	Le projet parentalité avec les actions qui en découle exclut l'accès aux soins
Donc l'orthophonie aussi, lié à la petite enfance (oralité, apprentissage du langage, alimentation) ?	Le financement ne sert pas à financer des séances d'orthophonie individuelles. Ce sont des actions qui doivent être préventives et collectives dans le cadre du soutien à la parentalité
Le coaching ?	La subvention Fnp ne sert pas à financer de séances de coaching
Vous êtes en lien avec la Cnaf avec ce nouveau fonds national parentalité, dans le cadre il y aura des ajustements : comment réfléchir à rendre plus simple et réduire le temps administratif et que cela nuit aux professionnels par le temps de présence sur le terrain auprès des familles	Nous faisons remonter, il faut savoir que tous ces ajustements, ces améliorations sont co-construites avec des Caf.
Procédure habilitation Elan	Lors du lancement de la campagne sera joint le power point d'accompagnement sur Elan
Est ce qu'on est toujours sur 1 action = plusieurs activités comme l'an passé ?	oui
Pouvez-vous nous en dire plus sur l'aide promeneur du net	Depuis deux ans, la maison des adolescents assure la coordination des promeneurs du net parentalité. Un appel à candidature a été fait aux structures qui déjà travaillent dans le cadre de la parentalité pour qu'elles puissent travailler dans le prolongement de leur mission en présentiel. Toutes les familles qui sont éloignées et qui ont des questionnements peuvent contacter ces structures. Ce n'est pas un travail supplémentaire pour le promeneur du net c'est une adaptation de leur mission d'accueil info orientation de présentiel en distanciel
Est-il prévu une réunion pour les promeneurs du net ?	Non, mais vous pouvez contacter Sophie Lalaurette ou Coralie Melle - qui est coordinatrice au niveau des promeneurs du net parentalité de la maison des adolescents